

Le Cnam et INRAE signent leur 1ère convention de coopération scientifique

Le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) et l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) ont signé, le 7 mai 2026, une convention-cadre de coopération scientifique visant à structurer et renforcer leurs collaborations en matière de recherche, de formation et de diffusion des connaissances.

Cette convention, conclue pour une durée de 6 ans, s'inscrit dans la volonté partagée par les deux établissements de développer un partenariat durable autour de thématiques scientifiques et sociétales communes.

Une collaboration structurée autour de priorités scientifiques partagées

L'accord identifie plusieurs thématiques prioritaires de collaboration, notamment :

- Les enjeux du travail, de la gestion, du foncier et de l'innovation pour accompagner les transformations des activités agricoles et des systèmes alimentaires ;
- La modélisation numérique appliquée aux réseaux de distribution d'eau, incluant le développement de jumeaux numériques ;
- Les procédés de transformation alimentaire, couvrant le génie des procédés, l'ergonomie des postes de travail, la sécurité sanitaire et la qualité des aliments.

Des coopérations existantes consolidées et de nouvelles modalités de partenariat

La convention formalise et consolide les coopérations scientifiques déjà engagées, en particulier au sein d'unités mixtes de recherche (UMR), auxquelles les deux établissements sont associés, telles que les UMR CRESS et Sayfood dans le domaine de l'épidémiologie et des bioprocédés alimentaires. La coopération sera enrichie dans les domaines des sciences humaines et sociales, des mathématiques appliquées, du numérique, de l'ergonomie ou encore de la gestion des ressources en eau via des projets de recherche conjoints ou des mises à disposition croisées de personnels.

Un renforcement des liens entre recherche et formation

Le Cnam et INRAE affirment également, à travers cet accord, leur volonté de renforcer l'articulation entre recherche et formation. La convention prévoit l'implication de chercheurs et chercheuses d'INRAE dans les activités de formation du Cnam, notamment au sein des écoles thématiques du Cnam et dans des dispositifs dédiés à la formation par et pour la recherche.

Les deux partenaires réaffirment par ailleurs leur engagement en faveur de la responsabilité sociétale et environnementale, de la déontologie scientifique, de l'intégrité de la recherche et de la valorisation partagée des résultats issus de leurs travaux communs.

« Cette convention avec INRAE s'inscrit pleinement dans la volonté du Cnam de toujours allier formation, recherche et monde socio-économique. Elle permet de structurer des coopérations scientifiques déjà actives et d'en développer de nouvelles. Ensemble, nous serons mieux armés pour relever les défis du XXI^e siècle, qu'ils soient environnementaux, numériques, technologiques, agricoles, alimentaires, sanitaires ou sociaux. », ajoute Bénédicte Fauvarque-Cosson, administratrice générale du Cnam.

« Cet accord signé aujourd'hui confirme l'engagement d'INRAE aux côtés du Cnam, tant pour la production commune de connaissances que pour la promotion de la recherche et de l'innovation et la formation scientifique tout au long de la vie, dans des domaines à forts enjeux sociétaux. » indique Philippe Mauguin, président-directeur général d'INRAE.

7 mai 2026

Contact presse

Direction de la communication
Conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin, Paris 3e

presse@cnam.fr

<https://presse.cnam.fr/communiqués/le-cnam-et-inrae-signent-leur-1ere-convention-de-cooperation-scientifique-16193>